

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Installations classées pour la protection de l'environnement COMMUNE D'ALLONNES

Par arrêté préfectoral DCPPAT/BPEF/2026 n° 2 du 08 janvier 2026, une enquête publique est ouverte en mairie d'ALLONNES, du jeudi 05 février 2026 à 09h00 pour s'achever le mardi 10 mars 2026 à 17h30, soit pour une période de 34 jours, sur la demande présentée par Monsieur le directeur général de la SAS CONCERTO dont le siège social est situé au 17 Quai du Président Doumer 92400 COURBEVOIE pour le site situé 138 route de l'Aunay 49650 Allonnes, visant au projet d'implantation d'un entrepôt logistique.

Cette demande, constituée conformément aux articles R 181-12 et suivants du Code de l'environnement comporte notamment une étude d'incidence environnementale.

Pendant la durée de l'enquête, le dossier sera déposé à la mairie d'ALLONNES, siège de l'enquête afin que le public puisse en prendre connaissance et consigner éventuellement ses observations, propositions et contre-propositions sur les registres ouverts à cet effet aux jours et heures habituels de la mairie [mairie d'ALLONNES – 135 rue Albert Pottier, 49650 ALLONNES : le lundi de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 17h30, le mardi de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 17h30, le mercredi de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 17h30 – le jeudi de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 17h30 et le vendredi 09h00 à 12h00 et de 14h00 à 16h00. Les observations pourront également être adressées par correspondance au commissaire-enquêteur à la mairie d'ALLONNES qui les annexera au registre d'enquête ou envoyées en préfecture à l'adresse électronique suivante : pref-enqpub-concerto@maine-et-loire.gouv.fr

Le dossier sera également consultable sur un poste informatique en préfecture (Bureau des procédures environnementales et foncières) du lundi au vendredi de 9h à 11h30 et de 14h15 à 16h15 et mis en ligne sur le site internet des services de l'État en Maine-et-Loire (<http://www.maine-et-loire.gouv.fr>).

Monsieur Jacques LECUYER, Officier supérieur de l'armée, retraité, nommé commissaire-enquêteur par décision du Tribunal administratif de Nantes en date du 08 décembre 2025 (nommant M. Gérard FALIGANT, en qualité de commissaire-enquêteur suppléant), recevra en personne les observations du public, les :

■ En mairie d'ALLONNES (49650)

- le jeudi 05 février 2026 de 09h00 à 12h00 ;**
- le mardi 17 février 2026 de 14h00 à 17h00 ;**
- le lundi 02 mars 2026 de 14h00 à 17h00 ;**
- le mardi 10 mars 2026 de 14h30 à 17h30.**

A compter de la date de publication de l'avis d'ouverture d'enquête publique, toute personne intéressée pourra prendre connaissance et obtenir communication du dossier d'enquête publique à la préfecture de Maine-et-Loire – Bureau des procédures environnementales et foncières. Le rapport et les conclusions du commissaire-enquêteur seront tenus à la disposition du public, pendant un an à compter de la date de clôture de l'enquête, à la mairie d'ALLONNES (49650), à la préfecture de Maine-et-Loire – Bureau des procédures environnementales et foncières, et sur le site Internet de la préfecture de Maine-et-Loire (<http://www.maine-et-loire.gouv.fr>).

La décision d'autorisation assortie du respect des prescriptions ou la décision de refus, sera prise par arrêté du préfet de Maine-et-Loire.

Des informations complémentaires pourront être demandées auprès de Monsieur Jean-Paul RIVAL, directeur général de la SAS CONCERTO jp.rival@concerto-ed.com ; Monsieur Olivier TRUCHOT, directeur des opérations de la SAS CONCERTO o.truchot@concerto-ed.com

Le présent avis, le dossier, et les observations du public formulées pendant l'enquête sur l'adresse électronique ci-dessus seront publiés sur le site Internet de la préfecture.